

La campagne nationale de vaccination contre le Covid-19 est avancée au 2 octobre !

En raison "d'un contexte actuel de circulation plus marquée du virus", le ministre de la Santé et de la Prévention, Aurélien Rousseau, a annoncé que la campagne de vaccination contre le Covid-19 sera avancée de deux semaines. Initialement prévue le 17 octobre, elle débutera le 2 octobre prochain.

Même si les confinements nous paraissent de plus en plus loin, le covid-19, lui, circule toujours. En ce début d'automne, le nombre d'infections repart à la hausse. Afin de contrer cela le plus rapidement possible, le gouvernement a opté pour l'avancement de la campagne de vaccination. Les personnes les plus fragiles ainsi que leurs proches pourront alors bénéficier au plus tôt d'une dose de rappel et être ainsi mieux protégés d'être protégés du risque de développer une forme sévère de la maladie.

Comment savoir si je suis à risque ?

La vaccination est ouverte à tous mais le ministère de la Santé et de la Prévention recommande aux personnes les plus à risque d'une forme grave de Covid-19 de recevoir dès l'automne une dose de rappel. Elles pourront ainsi maintenir à un niveau élevé leur immunité face au virus. Cela concerne notamment :

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques (diabète de type 1 et 2, BPCO, asthme, insuffisance cardiaque...),
- les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque (qui ne peuvent pas être vaccinés),
- les personnes souffrant d'obésité sévère (IMC égal ou supérieur à 40 kg/m²),
- les personnes immunodéprimées,
- les résidents d'Ehpad et d'unités de soins de longue durée.

Quels vaccins ?

Le ministère de la Santé et de la Prévention précise que les vaccins sont adaptés au variant qui circule actuellement le plus en France et qu'ils sont également efficaces contre la souche originelle du virus et contre les autres variants.

Où puis-je me faire vacciner ?

Plusieurs professionnels sont habilités à vous vacciner contre le covid-19 :

- votre médecin traitant,
- votre pharmacien,
- auprès d'un infirmier,
- auprès d'une sage-femme (pour les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons à risque de forme grave du Covid-19),
- ou auprès d'un chirurgien-dentiste.

Pour les résidents en Ehpad et unités de soins de longue durée, la vaccination est organisée par votre établissement de soins.

La vaccination contre le Covid-19 est prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour l'ensemble de la population. Vous pouvez vous présenter directement auprès de votre professionnel de santé.

Et en plus du vaccin, comment puis-je me protéger ?

Pour limiter la transmission des virus de l'automne et de l'hiver, les gestes barrières sont toujours de rigueur :

- se laver les mains régulièrement, avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- utiliser un mouchoir en papier à usage unique,
- rester à distance des autres et éviter de serrer les mains ou les embrassades,
- en cas de Covid-19, porter un masque jetable ou lavable, couvrant le nez et la bouche,
- aérer régulièrement les pièces pour diminuer la concentration des microbes.

Vaccinations, application des gestes barrières, mettez toutes les chances de votre côté pour vous protéger et protéger vos proches !

Et pour la grippe ?

Le lancement de la campagne de vaccination contre la grippe est maintenu au 17 octobre. A partir de cette date, il sera possible de vous faire vacciner au même moment contre la Covid-19 et la grippe. Un vaccin peut être administré dans chaque bras, par le professionnel de santé habilité de votre choix. Vous devez dans ce cas apporter votre vaccin antigrippal (uniquement disponible en pharmacie). Aucun délai n'est à respecter entre la vaccination contre la grippe et la vaccination contre le Covid-19.

La vaccination contre le Covid-19 ne vous protège pas contre la grippe (et inversement) aussi il est nécessaire d'être doublement protégé.

En cas de doute :

Pour toute question relative à votre état de santé et la vaccination, demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre diabétologue.

Pour trouver un lieu de vaccination proche de chez vous, rendez-vous sur : www.sante.fr

Sources :

- *Site officiel de l'administration française :*

[La campagne de vaccination contre la Covid-19 démarre le 2 octobre](#)

- *Site de l'Assurance maladie :*

[Campagne de vaccination contre le Covid-19 : ce qu'il faut savoir](#)

- [Que faire quand on a été en contact avec une personne malade du Covid-19 ?](#)

- [La campagne de vaccination contre le Covid-19, avancée de 15 jours, commencera le 2 octobre pour protéger les personnes les plus fragiles](#)